



LE PONT DU SUROÎT

CENTRE D'INTERVENTION PSYCHOSOCIALE DÉDIÉ À L'ENTOURAGE
DE LA PERSONNE ATTEINTE DE MALADIE MENTALE

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022

Tenue le 9 juin 2022 à 17h30

Édifice Raphaël Barrette

Salle Marie-Jeanne Perron-Clairemont

222, rue Alphonse Desjardins, Salaberry-de-Valleyfield

MEMBRES PRÉSENTS :

Danielle Poirier
Jean-Paul Desloges
Pierrette Daoust
Martine Brisebois
Yves Bénard

Jocelyn Gagnon
Lucie Poirier
Germain Laberge
Hectorine Giasson
Diane Séguin

Josée Duplessis
Yves Legault
Nicole Thauvette
Marie Duranleau

NON MEMBRE PRÉSENT :

Marie Tanguay

ÉQUIPE DE LA PERMANENCE :

Catherine Mailloux
Élycia Deschatelets

Marc-André Bédard
Diane Filiatrault

Chantale Daigneault

1. Vérification du quorum, mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée

Tel que prévu aux règlements généraux, le quorum est 50% plus un du nombre de membres en règles présents à l'ouverture de l'assemblée.

Madame Diane Séguin, souhaite la bienvenue aux participants. Elle remercie les membres du conseil d'administration. Elle exprime qu'ils ont bien travaillé ensemble. Elle souligne aussi les 30 ans de services de Marc-André les 20 ans de Diane.

L'assemblée s'ouvre à 17h55.

2. Nomination d'un(e) président(e) d'assemblée

Il est proposé par Nicole Thauvette de nommer Marc André Bédard à titre de président d'assemblée. Appuyé par Jocelyn Gagnon.

Marc-André Bédard accepte

Adopté à l'unanimité

3. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée

Il est proposé par Lucie Poirier de nommer Chantale Daigneault à titre de secrétaire d'assemblée. Appuyé par Yves Legault.

Madame Daigneault accepte

Adopté à l'unanimité

4. Adoption de l'ordre du jour

Puisque l'ordre du jour ne peut pas être modifié, il est proposé par Jean-Paul Desloges et appuyé par Josée Duplessis d'adopter l'ordre du jour tel quel.

Adopté à l'unanimité

5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 14 juin 2021

L'adoption du procès-verbal est proposée par Martine Brisebois et appuyé par Hectorine Giasson qui était tous deux présents à cette assemblée.

Adopté à l'unanimité

6. Adoption du bilan financier 2021- 2022

Marc-André Bédard présente le bilan financier 2021-2022 préparé par la firme comptable Séguin & Haché.

L'adoption des états financiers est proposée par Jean-Paul Desloges et appuyé par Yves Bénard.

Adopté à l'unanimité

7. Nomination l'auditeur externe pour l'année financière 2022- 2023

Il est proposé par Germain Laberge et appuyé par Nicole Thauvette de nommer la firme comptable Séguin & Haché pour effectuer la vérification et le bilan financier pour l'année 2022-2023.

Adopté à l'unanimité

8. Présentation du rapport d'activités 2021- 2022

Marc-André présente le rapport d'activités. Il souligne les faits saillants.

Les membres présents échangent sur les enjeux entourant la santé mentale. De beaux moments de partage ont lieu.

9. Lecture et adoption des priorités 2022- 2023

Il est proposé par Yves Bénard appuyé par Jean-Paul Desloges d'adopter les priorités suivantes :

- **Planification stratégique**

Faire le portrait actuel de notre organisation pour effectuer un diagnostic organisationnel identifiant et qualifiant les menaces, opportunités, forces et faiblesses.

Documenter les processus organisationnels manquants puis de prioriser/planifier sur 3 ans.

- **Proche aidance**

Former et intégrer des pairs-aidants-famille (PAF) dans l'équipe.

Le PAF redonne espoir en partageant son histoire de rétablissement. Il offre du soutien, de l'écoute et de l'information aux personnes qui vivent des situations similaires à celles qu'il a vécues.

- **Aider sans filtre**

Dans la foulée du Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026, mettre en œuvre le projet Aider sans filtre, pour les jeunes, par les jeunes.

Cette initiative vise à créer des conditions favorables au mieux-être des jeunes touchés par les troubles mentaux, notamment les jeunes qui se retrouvent proches aidants malgré eux.

Adopté à l'unanimité

10. Modifications aux règlements généraux, le cas échéant

Compte-tenu que le membership est à la baisse depuis plusieurs années;

Compte-tenu que l'implication bénévole est de plus en plus difficile à susciter;

Compte-tenu qu'il est de plus en plus difficile de trouver des membres qui un intérêt à s'impliquer

Compte-tenu de la hausse du prix de l'essence qui pourrait être un frein à l'implication;

Le conseil d'administration propose l'ajout suivant à l'article **16 CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ**

Tout membre en règle a droit de vote.

Peut être élu au conseil d'administration tout membre en règle qui habite le territoire desservi par l'organisme et qui a utilisé ou qui utilise un ou des services offerts.

Nonobstant cette condition, un administrateur ayant déménagé hors du territoire durant son mandat pourra continuer à siéger jusqu' à la fin de son mandat et poser sa candidature pour un nouveau mandat.

Toutefois, afin d'assurer la représentativité du plus grand nombre de familles possible, les membres de même famille ne sont pas éligibles.

Les membres du conseil d'administration ne sont pas rémunérés ; seules les dépenses effectuées pour la corporation sont remboursables **dont les frais de kilométrage lorsqu'ils assistent aux réunions régulières et/ou spéciales du conseil d'administration.**

Les salariés de la corporation ne peuvent en aucun temps être considérés comme des professionnels pouvant siéger au conseil.

Danielle Poirier propose la modification, appuyée Pierrette Daoust.

Adopté à l'unanimité

11. Élections pour les sièges 2, 4 et 6.

11.1 Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'élection

La nomination de Marc-André Bédard est soumise par Yves Bénard, appuyé par Danielle Poirier.

Marc-André Bédard accepte

Adopté à l'unanimité

Il est proposé par Martine Brisebois et appuyé par Danielle Poirier de nommer Chantale Daigneault secrétaire d'élection.

Chantale Daigneault accepte

Adopté à l'unanimité

11.2 Procédures

Une lecture des procédures d'élections ainsi que les explications pour le vote secret éventuel sont effectuées par le président d'élection.

11.3 Présentation des postes à combler

Les postes paires 2,4 et 6 sont à combler. Il s'agit de mandats de 2 ans.

11.4 Ouverture de la période de mise en candidature

Le président d'élection déclare les mises en candidatures ouvertes :

Diane Séguin	propose	Germain Laberge
Nicole Thauvette	propose	Marie Duranleau
Germain Laberge	propose	Danielle Poirier
Diane Séguin	propose	Yves Bénard
Marie Duranleau	propose	Yves Legault
Diane Séguin	propose	Martine Brisebois
Hectorine Giasson	propose	Jocelyn Gagnon
Diane Séguin	propose	Nicole Thauvette

11.5 Fermeture de la période de mise en candidature

La mise en candidature étant épuisée :

Nicole Thauvette	Accepte
Jocelyn Gagnon	Refuse
Martine Brisebois	Refuse
Yves Legault	Refuse
Yves Bénard	Refuse
Danielle Poirier	Refuse
Marie Duranleau	Refuse
Germain Laberge	Accepte

11.6 Présentation de chacune des candidatures

Le président d'élection présente les personnes élues par acclamation.

11.7 Vote, s'il y a lieu, et annonce des élus

Il n'y a pas lieu

Sont élues à l'unanimité au siège :

#2	Nicole Thauvette
#4	Germain Laberge
#6	Vacant

12. Remerciements

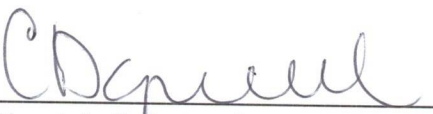
Le président d'assemblée remercie chaque participant pour leur disponibilité et leur participation. Les échanges ont été fort pertinents.

13. Levée de l'assemblée générale

La fermeture de l'assemblée générale annuelle 2022 est proposée par Yves Bénard appuyée par Martine Brisebois à 19h35

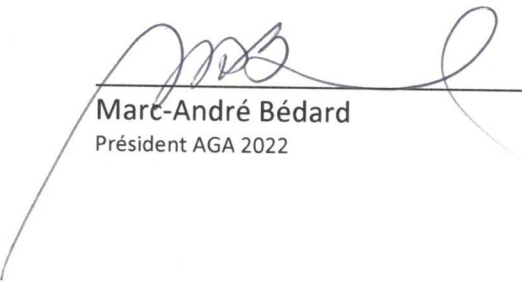
Adopté à l'unanimité

Compte rendu rédigé par Chantale Daigneault secrétaire de l'assemblée générale annuelle 2022



Chantale Daigneault

Secrétaire AGA 2022



Marc-André Bédard

Président AGA 2022